

**Commune de MAMETZ**  
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**  
**RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES**  
**ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF**

**1. RAPPEL DES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020**

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	818 427,99€
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	1 058 418,45€

→ Dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire :

La crise sanitaire a conduit la Commune à acheter des masques pour les agents mais également pour une diffusion dans un premier temps en direction des administrés, ce qui a en 2020 représenté une dépense de 2 912.25 euros. Des gants ont été commandés pour un montant de 566.50 euros.

Du désinfectant, du gel ou solution hydroalcoolique, des lingettes, des essuie mains, du savon, des thermomètres, des blouses ont dû être commandés en 2020 pour un montant de 1 840.12 euros.

On pourrait également ajouter une diminution importante des stocks de produits ou de fournitures destinées à l'entretien plus régulier.

Pour une bonne mise en place des protocoles sanitaires notamment à l'école, la Commune a dû en partie recourir en fin d'année au recrutement de 2 contrats aidés.

Ces dépenses se poursuivent en 2021.

→ Impact de la crise sanitaire sur les recettes fonctionnement :

Des locations de salle ont dû être annulées et ont donné lieu à des remboursements. Ce qui a représenté en 2020 un montant de 3 216.90 euros.

On peut aussi ajouter la perte de ressources financières indirectes en raison de l'annulation de manifestations ou festivités organisées par les associations, mais aussi des renoncements de locations de salles communales.

Notons que la crise sanitaire se poursuit en 2021

→ Mesures de soutien gouvernementales et régionales :

La région a fourni gracieusement à la commune des masques qui ont été distribués aux administrés. Avec le concours de la région et la mise en place d'une centrale d'achat, des masques ont été commandés par la commune pour les diffuser auprès de la population.

## 2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)

### → Les principaux postes de dépenses en baisse :

De manière globale les charges à caractère générale ont été en 2020 revues à la baisse. Evoluant de 282 054.27 euros à 277 231.28 euros, soit une diminution de 1.70%.

Le poste enregistrant la principale baisse des dépenses concerne le compte « autres prestations de services » en raison de la fermeture sur une partie de l'année de la cantine scolaire, ce qui a généré moins de repas à commander au fournisseur. Une baisse des dépenses est également enregistrée pour les fêtes et cérémonies en raison du caractère exceptionnel de cette année avec la crise sanitaire, ainsi que le poste concernant les transports collectifs qui concerne le transport scolaire, l'école ayant été fermée une partie de l'année.

### → Les principaux postes de dépenses en hausse :

Les principaux postes en hausse concernent :

- Le matériel roulant (compte 61551) qui passe de 1 571.73 euros en 2019 à 9 419.92 euros en 2020 en raison d'une très importante réparation du tracteur
- les fournitures de petit équipement (compte 60632) qui passent de 28 561.49 euros en 2019 à 40 303.05 euros en 2020 en raison des travaux réalisés par entreprise ou en régie (effectués par le personnel communal) pour l'Eglise de Crecques, et à l'école des Tilleuls
- la maintenance (compte 6156) qui passe de 3 650.31 euros à 9 540.44 euros en raison de nécessaires interventions concernant un poteau de défense incendie, de travaux sur l'informatique et de travaux suite aux vérifications périodiques sur la sécurité de bâtiments communaux
- la documentation générale et technique (compte 6182) qui passe de 1 010.90 euros à 1 420.99 euros en 2020 en raison d'abonnements nouveaux
- les honoraires (compte 6226) : 599 euros en 2019, 1 220.40 euros en 2020 en raison de l'intervention pour réalisation d'un bornage pour un chemin à la « marnière »
- les catalogues et imprimés (compte 6236) : 1 936 euros en 2019, 3 111.90 euros en 2020 en raison de l'impression d'un deuxième bulletin communal en 2020.

Pour le budget 2021, des crédits ont été prévus pour des fournitures de repas à la cantine pour toute l'année, de même que les charges liées au transport scolaire.

→ Evolution des dépenses correspondant au chapitre 011 depuis 2018 :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Budget 2021</b>
<b>Total chapitre 011</b>	<b>351 725.73</b>	<b>282 054,27</b>	<b>277 231,28</b>	<b>352 325.00</b>
<b>6042-Achats prestations de services</b>	33 220.11	33 194,87	23 031,59	35000.00
<b>60611-Eau et assainissement</b>	5 668.45	8 222,91	2 988,61	5 000.00
<b>60612-Energie et Electricité</b>	35 243.18	27 566,67	29 620,07	30 000.00
<b>60621-Combustibles</b>	33 032.16	25 591,91	27 839,92	28 000.00
<b>60622-Carburants</b>	4 300.66	4 966,41	3 619,42	4 000.00
<b>60623-Alimentation</b>	3 555.84	3 759,55	1 597,31	4 000.00
<b>60624-Produits de traitement</b>	1 412.03	1 677,78	4 756,13	5 000.00
<b>60631-Fournitures d'entretien</b>	9 540.13	7 099,00	4 400,90	40 000.00
<b>60632-Fournitures de petit équipement</b>	38 068.43	28 561,49	40 303,05	10 000.00
<b>60633-Fournitures de voirie</b>	6 389.96	7 194,70	6 494,20	10 000.00
<b>60636-Vêtements de travail</b>	650.71	2 266,85	851,35	2 000.00
<b>6064-Fournitures administratives</b>	1 235.35	2 548,68	2 022,34	2 500.00
<b>6065-Livres, disques (bibliothèques)</b>	2 567.70	2 061,82	2 648,94	2 600.00
<b>6067-Fournitures scolaires</b>	8515.66	9 045,25	8 421,52	9 000.00
<b>6068-Autres matières et fournitures</b>	0	0	7 081,80	5 000.00
<b>611-Contrats de prestations de service</b>	0	0	375,00	400.00
<b>6135-Locations mobilières</b>	1 031.52	2 578,10	2 579,07	4 000.00
<b>61521-Terrains</b>	0	880,00	-	1 000.00
<b>615221-Entretien et réparations bâtiments publics</b>	5 929.32	14 365,92	10 598,36	32 825.00
<b>615228-Entretien et réparations autres bâtiments</b>	0	0	2 125,53	2 000.00
<b>615231-Entretien et réparations voiries</b>	8 633.76	720,00	540,00	1 000.00
<b>615232-Entretien et réparations réseaux</b>	4 512.90	3 785,66	1 381,50	3 000.00
<b>61551-Matériel roulant</b>	2 953.45	1 571,73	9 419,92	8 000.00
<b>61558-Autres biens mobiliers</b>	876.07	612,47	-	1 000.00
<b>6156-Maintenance</b>	6 851.43	3 650,31	9 540,44	7 000.00
<b>6161-Assurance multirisques</b>	13 515.10	13 838,60	15 128,59	16 000.00
<b>617-Etudes et recherches</b>	215	496,00	164,00	2 000.00
<b>6182-Documentation générale et technique</b>	1 022.93	1 010,90	1 420,99	1 500.00
<b>6184-Versements à des organismes de formation</b>	100	1 108,00	720,00	4 000.00

<b>6188-Autres frais divers</b>	1 602	1 780,80	-	500.00
<b>6225-Indemnités au comptable et aux régisseurs</b>	587.94	528,47	-	
<b>6226-Honoraires</b>	126	599,00	1 220,40	1 000.00
<b>6227-Frais d'actes et de contentieux</b>	1 741.45	282,43	120,04	500.00
<b>6228-Divers</b>	352.44	352,44	276,22	500.00
<b>6232-Fêtes et cérémonies</b>	18 055.06	20 545,45	14 343,12	20 000.00
<b>6236-Catalogues et imprimés</b>	1 977.80	1 936,00	3 111,90	3 200.00
<b>6238-Divers</b>	78	139,00	78,67	100.00
<b>6241-Transports de biens</b>	1 350.11	1 126,42	1 534,15	1 500.00
<b>6247-Transports collectifs</b>	19 716.76	18 765,20	12 084,00	20 000.00
<b>6256-Missions</b>	190.10	242,61	121,94	100.00
<b>6261-Frais d'affranchissement</b>	2 000	1 972,00	1 513,80	2 000.00
<b>6262-Frais de télécommunications</b>	8 289.08	6 982,44	7 306,16	8 000.00
<b>627-Services bancaires et assimilés</b>	20.33	467,26	200,00	500.00
<b>6281-Concours divers (cotisations)</b>	2 840.70	824,95	456,30	1 000.00
<b>6284-Redevances pour services rendus</b>	1 823.05	3 877,87	3 500,16	4 000.00
<b>62875-Aux communes membres du GFP</b>	0	86,26	-	100.00
<b>62876-A un GFP de rattachement</b>	49 106	883,00	-	
<b>6288-Autres services extérieurs</b>	4 094	4 283,03	4 056,00	4 300.00
<b>63512-Taxes foncières</b>	7 940	7 971,00	7 494,81	8 500.00
<b>6355-Taxes et impôts sur les véhicules</b>	0	0	110,00	100.00
<b>6358-Autres droits</b>	760	-	-	500.00
<b>637-Autres impôts, taxes,... (autres organismes)</b>	33.06	33,06	33,06	100.00

### **3. LES CHARGES DE PERSONNEL (chapitre 012)**

Les informations présentées ci-après donnent une simple estimation pour l'exercice 2021, des éléments comme des rappels liés notamment à des agents en maladie pour lesquels il pourra être nécessaire de rétablir le plein traitement sur une certaine période, les avancements d'échelons, le renouvellement ou non de certains contrats... ne peuvent être parfaitement estimés.

<b>REMUNERATIONS BRUTES</b>	317 095.32
<b>NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE</b>	2 731.20
<b>SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT</b>	2 599.32
<b>REGIME INDEMNITAIRE</b>	13 596.76
<b>CHARGES PATRONALES</b>	132 993.48

→ Nombre d'agents et statut avec quotité de temps :

#### **FONCTIONNAIRES AFFILIES A LA CNRACL**

<b>TEMPS COMPLET</b>	6	
<b>TEMPS NON COMPLET</b>	2	31h/35h

<b>A TEMPS COMPLET</b>	1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe 4 adjoints techniques 1 rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe
<b>A TEMPS NON COMPLET</b>	2 adjoints administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> classe

#### **FONCTIONNAIRE AFFILIES A L'IRCANTEC**

<b>TEMPS COMPLET</b>		
<b>TEMPS NON COMPLET</b>	8	4 agents à 27.50/35h. 1 agent à 25/35h. 1 agent à 24/35h. 1 agent à 22/35h. 1 agent à 20/35h.

<b>A TEMPS COMPLET</b>	
<b>A TEMPS NON COMPLET</b>	8 adjoints techniques

A cela s'ajoutent un agent contractuel de droit public à temps complet (remplacement d'un agent en congés maladie) et de deux agents contractuels de droit privé à raison de 20 heures par semaine.

→ Dépenses liés à l'action sociale (CNAS) :

Cette dépense est imputée au compte 6458, et son montant s'est élevé en 2020 à 3 519.20 euros.

#### **4. LES CHARGES DE GESTION COURANTE POUR 2021 (chapitre 65)**

<b>MONTANT DES INDEMNITES DES ELUS (COMPTE 6531)</b>	<b>63 000.00</b>
<b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>	<b>10 775.00</b>
<b>SUBVENTION AU C.C.A.S.</b>	<b>1 000.00</b>
<b>CREANCES SUR PRODUITS IRRECOUVRABLES</b>	

#### **5. LES DEPENSES EXCEPTIONNELLES (chapitre 67)**

<b>MONTANT DES BOURSES ET PRIX (6714)</b>	<b>3 000.00</b>
<b>CREDITS ALLOUES AUX TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS (673)</b>	<b>1 000.00</b>
<b>MONTANT DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS (6745)</b>	<b>0</b>

#### **6. LE VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (023)**

Ce montant qui constitue une charge de fonctionnement sans exécution budgétaire au compte 023, est également une recette d'investissement. Ce « virement » s'élève à 64 390 euros.

#### **7. LES PRODUITS DES SERVICES ET DU PATRIMOINE (chapitre 70)**

→ Les différentes catégories de recettes :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>BUDGET 2021</b>
<b>CANTINE</b>	38 124€	39 928€	24 583€	35 000.00
<b>GARDERIE</b>	6 020€	6 795€	3 315€	5 000.00

## **8. LES IMPOTS ET TAXES (chapitre 73)**

### → Rappel de la réforme de la taxe d'habitation :

A compter de 2021 les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Cette perte de ressources est compensée pour les communes par transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et pour les EPCI par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

### → Produit fiscal attendu :

Ce produit, ces recettes fiscales ont été estimées pour 2021 sur la base de l'exécution budgétaire de 2020. Il a été décidé de maintenir le niveau d'imposition qui prévalait déjà en 2020.

## **9. LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (chapitre 74)**

	2018	2019	2020	BUDGET 2021
<b>DOTATION FORFAITAIRE</b>	174 428	175 224.00	176 339.00	176 800.00
<b>DOTATION DE SOLIDARITE RURALE</b>	66 580	66 414.00	76 207.00	76 200.00
<b>DOTATION NATIONALE ET PEREQUATION</b>	67 487	60 738.00	54 664.00	50 000.00

## **10. LES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75)**

### → Montant des loyers à encaisser (752) :

En 2019, les revenus des immeubles (compte 752) ont généré 64 676.01 euros de recettes. Ce montant n'a été en 2020 que de 57 627.36 euros en raison notamment de la crise sanitaire pour les locations des salles communales, mais aussi parce qu'un logement est resté quelque temps inoccupé. Pour 2021 un montant prévisionnel a été porté à 53 800 euros en raison de la conjoncture que nous connaissons aujourd'hui.

## **11. LES RECETTES EXCEPTIONNELLES (chapitre 77)**

### → Montant des mandats à annuler sur les exercices antérieurs (773) :

En 2019, 130.08 euros, et en 2020, 93.04 euros. Ces montants ne sont pas significatifs.

L'essentiel de ce chapitre a été réalisé au compte 7788 mais correspond à des indemnités de l'assurance en raison de sinistres survenus.

Pour le reste, il s'agit de libéralités reçues, en 2020 celles-ci n'ont représentés que 50.03 euros.

## **12. LES INVESTISSEMENTS MOBILIERS ET IMMOBILIERS PROGRAMMES (chapitres 20, 21 et 23)**

→ Les différentes dépenses d'équipement prévues avec leur plan de financement :

- Les travaux de restauration de l'Eglise de Marthes avec le concours de l'Association Promotion et Reconnaissance par le Travail
- Les travaux de réhabilitation des logements locatifs de l'ancien presbytère de Mametz qui pourraient bénéficier pour le financement du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- L'acquisition d'un logiciel de gestion des services périscolaires pour un montant prévisionnel de 5 000 euros
- L'achat de terrains aux abords de local technique à Crecques et à l'arrière de la salle du Millénum financés avec un emprunt également utilisé pour l'acquisition en 2020 de l'ancienne armurerie
- La réalisation de parking ou de places de stationnement pour laquelle le concours financier du Département est sollicité au travers du F.A.R.D.A.
- L'acquisition d'un columbarium
- L'acquisition et l'installation d'un panneau d'informations
- La réalisation du raccordement électrique du futur lotissement
- L'acquisition d'un broyeur de végétaux
- L'acquisition de tablettes et de vidéo projecteurs pour l'école avec le plan de relance pour la continuité pédagogique concernant l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- L'acquisition d'une fontaine à eau pour la cantine
- L'acquisition et l'installation d'agrès pour réaliser un parcours santé autour de l'étang de la « Sauvagine »

## **13. LES RECETTES NECESSAIRES A L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>FCTVA (compte 10222)</b>	27 500
<b>SUBVENTIONS</b>	4 740
<b>EMPRUNT</b>	90 700

→ Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Au compte 021 « virement de la section de fonctionnement » qui est un compte sans exécution budgétaire et qui correspond aussi à une « dépense » en section de fonctionnement, un montant au budget 2021 de 64 390 euros a été porté.

Des dossiers de demandes de subventions doivent être déposés, mais les décisions ne sont pas connues. Aucun montant ne peut être reporté sans certitude sur une décision de notification d'attribution de subvention par nature incertaine.

#### **14. L'ENCOURS DE LA DETTE**

En 2020 un emprunt de 200 000 euros a été souscrit mais celui-ci a eu un impact non visible et notable en ce qui concerne les remboursements liés aux prêts en ce qui concerne le capital et les intérêts. Puisque des emprunts sont arrivés à échéance mais aussi parce que les conditions de souscription de ce nouvel emprunt ont été attractives : taux fixe de 0.58% sur une durée de 12 ans à échéances mensuelles et à amortissement constant.

Ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2021 le montant du capital restant à rembourser s'élève à 709 749.80 euros

Sans nouvel emprunt, le montant total du capital qui restera à rembourser au 31.12.2021 sera de 616 919.38 euros (709 749.80 - 92 830.42).

	2019	2020	2021
Capital à rembourser	89 782.73	99 219.81	92 830.42
Intérêts à rembourser	9 963.79	9 075.96	8 273.29
Total annuité	99 746.52	108 295.77	101 103.71

On note également, l'absence de dette « toxique » et que tous les prêts sont actuellement à taux fixe.

En raison d'une très bonne gestion de la dette, la souscription d'un nouvel emprunt de 200 000 euros en 2020 n'a pas bouleversé les équilibres. Le montant total à rembourser en 2021 (101 103.71 euros) est d'ailleurs moins lourd qu'en 2020 (108 295.77 euros), soit 6.64% de moins !

La souscription de cet emprunt a permis de ne pas entamer les réserves financières communales, et dans le contexte actuel de taux historiquement bas, il paraît opportun et judicieux de recourir à ce moyen de financement.